

Allocution de M. Roland Debély, Conseiller d'État et chef du DSAS

"Centre IMC → Ceras" – La Chaux-de-Fonds, le 17 juin 2005

Monsieur le président de la Fondation,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de fondation,

Monsieur le directeur,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs de l'ancien Centre IMC et donc du futur Ceras,

Mesdames et Messieurs les représentants des administrations cantonales des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel,

Mesdames et Messieurs,

Chers enfants, chers jeunes gens,

C'est avec une certaine émotion que j'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Conseil d'État à l'occasion d'une célébration peu commune : le baptême d'une institution, pourtant déjà ancienne!

Ainsi donc, le Centre IMC, dont je n'ai pas eu le privilège de faire la connaissance comme conseiller d'État, devient le Ceras, que je ne connais pas encore très bien!

Ce Ceras dépendra d'un service dont le chef est récemment entré en fonction et fera partie d'un département nouveau, que je viens à peine de découvrir. Tout est neuf pour moi, autour de moi et devant moi!

Cette circonstance ne m'est pas désagréable. Elle me donne au contraire l'occasion de vous exprimer mon enthousiasme en tant que chef du nouveau Département de la santé et des affaires sociales. Elle me permet aussi de vous communiquer que, depuis le début de mon mandat, je fais la connaissance de personnes remarquablement engagées dans les domaines médical et social, qui travaillent pour le bien-être d'autrui, avec un engagement et une détermination formidables.

Et si je devais encore convaincre quelques irréductibles indécis, je les amènerais ici !

En effet, le Centre IMC – feu Centre IMC, devrais-je dire ! – est une école reconnue par les autorités cantonales et fédérales. Depuis son ouverture, il y environ 36 ans, il offre un accompagnement éducatif de grande qualité, prioritairement en internat jusqu'en 1998.

Mais où d'aucuns se seraient contentés d'attendre les ordres, la direction et les collaborateurs du Centre IMC ont multiplié les initiatives proactives : ouverture d'unités de formation, offre de prestations aux élèves en difficulté, extension de l'activité de formation spécialisée dans le Bas du Canton puis au canton du Jura.

Ce foyer dynamique a pris son destin à bras le corps ; mieux, il a observé où se situaient les nouveaux besoins de jeunes et s'est consacré à leur avenir.

Le Centre IMC change de nom parce que les pathologies présentées par les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté qu'il accueille se sont fortement diversifiées ces dernières années. Il étend ainsi son activité aux enfants présentant des troubles du langage ou de l'apprentissage, voire d'autres affections neurologiques.

Je tiens à féliciter très sincèrement le Conseil de fondation du Centre IMC – désormais le Ceras – pour la pertinence de son analyse de la situation.

Cette dernière a conduit la fondation à l'élargissement de sa mission en réponse aux nouveaux besoins, tout en respectant les missions des autres institutions reconnues dans le cadre du plan d'équipement neuchâtelois.

Grâce au Ceras, la scolarisation d'enfants ou d'adolescents qui ne sont pas en mesure de fréquenter l'école publique sera tout aussi passionnante. La Fondation offrira un encadrement particulier, fort de prestations scolaires, thérapeutiques et éducatives, à celles et ceux qui, malgré un potentiel intellectuel intact, n'arrivent pas à apprendre comme leurs camarades, parce qu'à leur handicap sont associées des difficultés d'apprentissage.

Le Ceras – autrement dit le Centre régional d'apprentissages spécialisés – c'est peut-être un sigle de plus. Mais, c'est surtout un sigle qui souligne la vocation de l'institution et sa volonté de mettre l'accent sur les prestations qu'elle offre, plutôt que sur un handicap en particulier.

Trois unités vont désormais composer le Ceras : une entité scolaire et éducative offrira un programme basé sur les directives du nouveau Département de l'éducation, de la culture et des sports – le DECS – encore un nouveau sigle, c'est de saison ! Le contenu de ce programme sera bien sûr adapté aux possibilités de la soixantaine d'enfants accueillis, grâce à une pédagogie différenciée. Un service ambulatoire de traitement permettra de donner des prestations dans les domaines de la physiothérapie et de l'ergothérapie, complétées au besoin par des traitements logopédiques. Enfin, une unité de formation professionnelle travaillera en collaboration avec les services et entreprises de la région à la formation d'une trentaine de jeunes adultes dans une large palette de métiers, ceci en formation duale.

Vous savez peut-être que j'aime les chiffres, je souhaite donc insister sur la responsabilité d'une direction d'établissement qui est à la tête de charges d'exploitation s'élevant à près de 8 millions.

Si le Conseil d'État est convaincu de l'intérêt qu'il y a à investir dans le domaine social et éducatif, il le fait d'autant plus volontiers qu'il sait qu'il peut compter sur la clairvoyance du Conseil de fondation et des collaborateurs du Ceras pour user de ces deniers comme si c'était les leurs. Cette confiance est indispensable à la collaboration que nous devons entretenir durant les années à venir, dans des conditions matérielles difficiles.

C'est dans cet esprit que nous devons aborder les projets d'avenir chers au Ceras, comme celui de la dysphasie, dont l'objectif serait de proposer un appui langagier spécifique à des élèves des écoles enfantines et primaires intégrés dans les classes ordinaires.

C'est aussi dans cette perspective que nous préparerons un avenir social empreint des effets de la réforme de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, la fameuse RPT. Un défi que devront relever nos services en principe dès 2008, en y associant le Ceras, comme de nombreuses autres institutions similaires.

En conclusion, je forme tous mes vœux de plein succès pour le Ceras, en appelant à une collaboration étroite durant les turbulences que provoquera – sans doute – l'indispensable redressement des finances publiques.

Vous vous occupez d'une population fragile, que l'État se doit de soutenir, quelle que soit la situation. Elle ne doit pas souffrir des difficultés financières de la République.

Comme Jules Michelet le disait, "Chaque homme est une humanité, une histoire universelle".

Seules les paroles font foi !